

6263/15

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 février 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 février 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre italien du Comité économique et social européen

E 10082



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 février 2015
(OR. en)**

6263/15

CES 9

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre italien
du Comité économique et social européen

DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination d'un membre italien
du Comité économique et social européen**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la proposition du gouvernement italien,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 13 septembre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/570/UE, Euratom portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2010 au 20 septembre 2015¹.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite du décès de M. Corrado ROSSITO,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 251 du 25.9.2010, p. 8.

Article premier

M^{me} Flora GOLINI, *Vicepresidente nonché Membro della Giunta esecutiva confederale della CIU (Confederazione Italiana di Unione delle professioni)*, est nommée membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
